

INSTRUCTEUR DOSSIER QUALIFICATION / CERTIFICATION RÉFÉRENCIEMENT RGE ET ÉTUDES ÉNERGÉTIQUES

France

Activité : **CONSEIL ET INNOVATION**

Missions : **Instruction certification**



OPQIBI
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

Demande de Renseignements Complémentaires

Dossier n° : 1328 Raison sociale du Postulant : Cabinet P. FRADY
 Fax : 04 30 92 88 88 E-mail : contact@...
 Nom de l'Instructeur : AMAND Coudré n° : 5...
 Qualification(s) concerné(s) : 1312
 Qualification(s) professionnelle(s) :
 À l'attention de M. Monsieur / Mme Madame FRADY

Votre réponse devra nous parvenir avant le 18/02/2016
 A défaut, soit l'examen de qualifications concernées par la présente DG
 la continue sans avis de comité, soit en qualification(s) vous seront

1. Pour le sous-dossier « Identification »
 Compléments d'information sur les documents relatifs : absent
 Autre information : absent

2. Pour le sous-dossier « Mérites »
 Compléments d'information sur les collaborateurs présents

3. Sans dossier « Références » (sur la base de critères d'OPQIBI et des critères complémentaires pertinents)

4. Sans dossier « Mérites » (sur la base de critères d'OPQIBI et des critères complémentaires pertinents)

PROPOSITIONS DE L'INSTRUCTEUR (avant le 1^{er} passage en comité)

Attribution en matière de :	Refus*	Motivation(s) relatives et si proposition différente de la demande, en 2 ^{ème} et 3 ^{ème} passage en comité
CQ		
CQR		
QP		
QPI		
QPS		
TOP		

PROPOSITIONS DE L'INSTRUCTEUR POUR LES QUALIFICATIONS RESTANT À TRAITER (avant le 2^{ème} et dernier passage en comité)

Attribution en matière de :	Refus*	Motivation(s) relatives et si proposition différente de la demande, en 2 ^{ème} et 3 ^{ème} passage en comité
CQ		
CQR		
QP		
QPI		
QPS		
TOP		

DECISION(S) DU COMITÉ SUBSTITUÉ(S) DES PROPOSITIONS DE L'INSTRUCTEUR (à remplir après le 1^{er} et/ou le 2^{ème} passage en comité)

→ Décision(s) de comité :

GARDE-FOUS	REMARQUES	UNITE DE	POIDS	POIDS	TOTAL
art 16	Intégration d'énergies renouvelables	0	22	0	0
art 17	Étanchéité à l'air < 0,5 m3/24m²	0	22	0	0
art 18	Isolation minimale des parois entre bâtiment à usage continu / discontinu (U < 0,36 W/m².K)	0	22	0	0
art 19	Ratio W < 0,28 W/(K.m².occupant) et U_{max} < 0,4 W/(m.K)	0	22	0	0
art 20	Accès minimal à l'éclairage naturel - U_{WMB}	0	22	0	0
art 21	Facteurs solaires maximales des baies des locaux destinés au sommeil et classés CE1	0	22	0	0
art 22	Ouverture des baies des locaux CE1 à occupation autre que passagère > 30% de leur surface	0	2	0	0
art 23	Sûreté et mesure des consommations d'énergie / logement	0	1	0	0
art 24	Présence par local (ou 100 m² maxi pour plateaux chauffants, air soufflé et chauffage bois indépendant) d'un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et réglage automatique en fonction de la température intérieure du local	0	2	0	0
art 26	Présence par local d'un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et réglage automatique de la hauteur de blindage en fonction de la température intérieure	0	1	0	0
art 30	Prise en compte de la production d'électricité à hauteur de 12 kWh/m²/an maximum	0	22	0	0
			260	0	0

FOCUS

POUGET Consultants est instructeur **OPQIBI**.

La démarche de **certification / qualification** suit le process suivant :

- OPQIBI fait un 1^{er} contrôle et s'assure de la présence de suffisamment d'éléments pour l'instructeur / contrôle de forme .
- POUGET Consultants reçoit les contrats et réalise une Demande de Renseignements Complémentaires à destination du candidat. Cette demande récapitule tous les éléments d'analyse sous forme d'une requête des éléments manquants ou non valides et une liste de questions sur les interrogations.
- POUGET Consultants réalise son rapport d'instruction basé sur son analyse initiale
- Le rapport réalisé est envoyé à l'OPQIBI ; le dossier est ensuite porté en commission. Cette dernière peut décider d'attribuer ou non la qualification.

❖ Responsables
POUGET Consultants

Camille BREJON